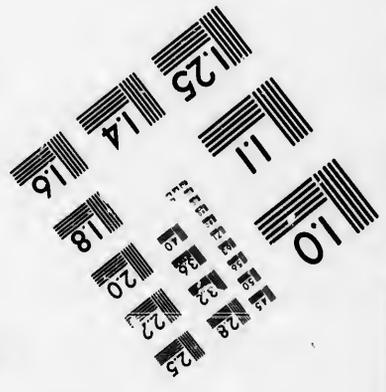
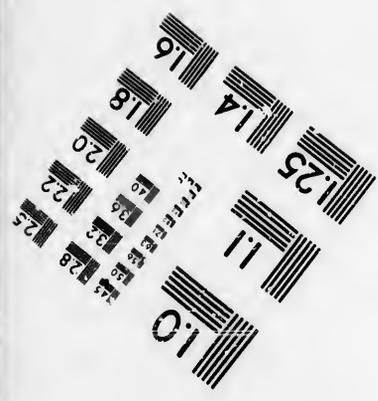
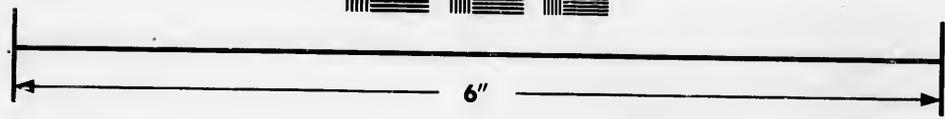
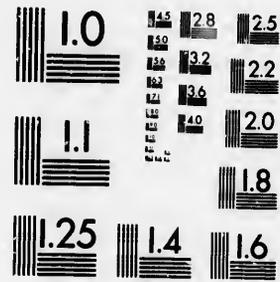


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N. Y. 14580  
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**



**© 1986**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur   | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée  | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée  | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées  |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque   | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur   | <input checked="" type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)   | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence   |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur  | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression   |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents   | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la<br>distorsion le long de la marge intérieure   | <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible   |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées<br>lors d'une restauration apparaissent dans le texte,<br>mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont<br>pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata<br>slips, tissues, etc., have been refilmed to<br>ensure the best possible image/<br>Les pages totalement ou partiellement<br>obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,<br>etc., ont été filmées à nouveau de façon à<br>obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:<br>Commentaires supplémentaires:   |  |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
				✓							

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

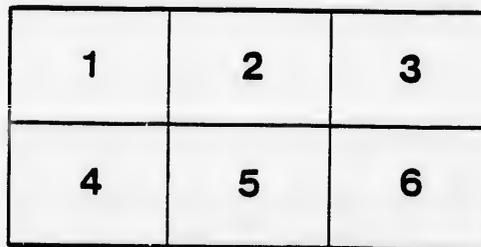
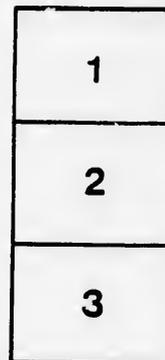
Législature du Québec  
Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

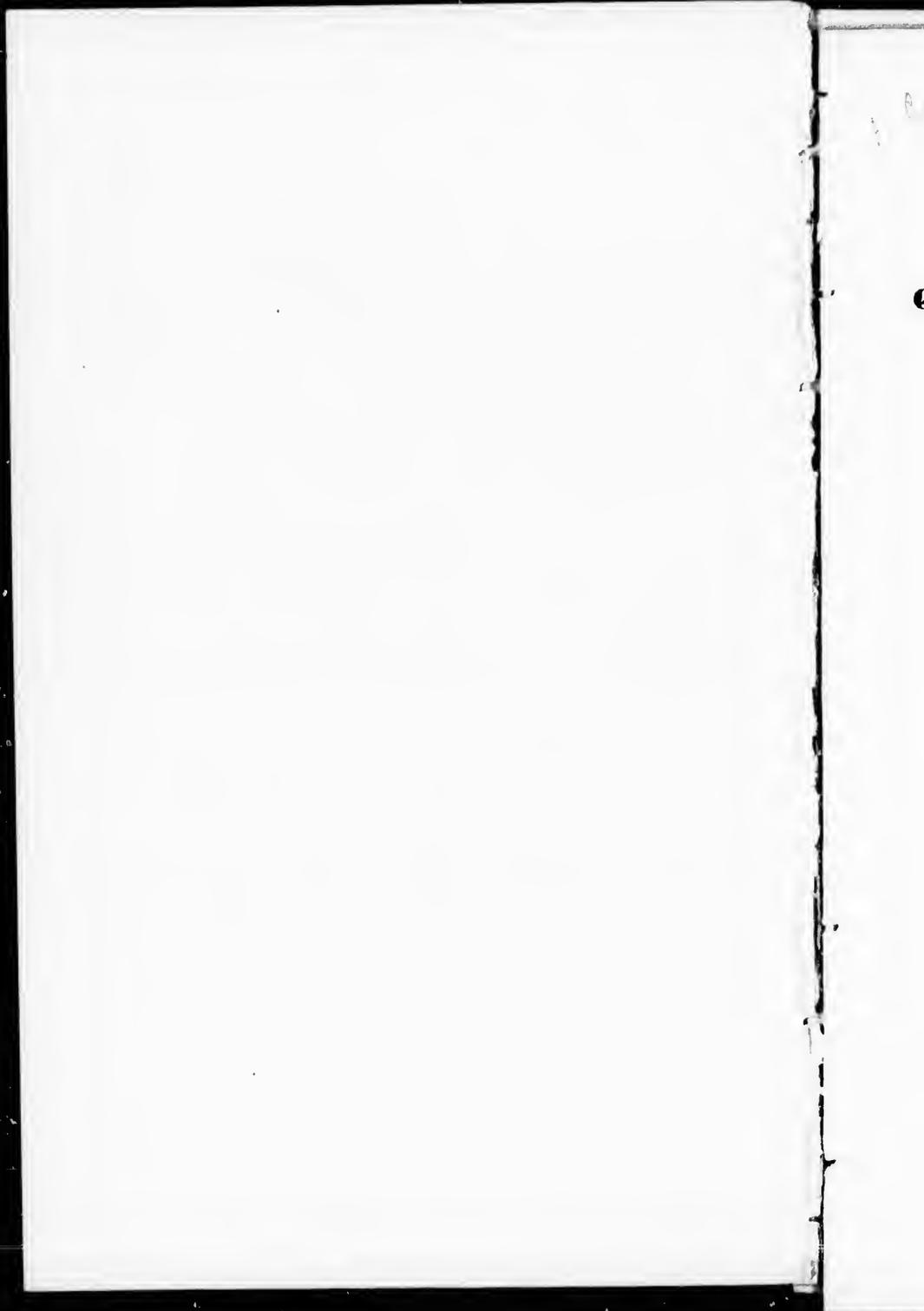
Législature du Québec  
Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



21

2X

# RÉSUMÉ

De la discussion Des erreurs  
**QU'A CRU VOIR DANS MES COMPTES**

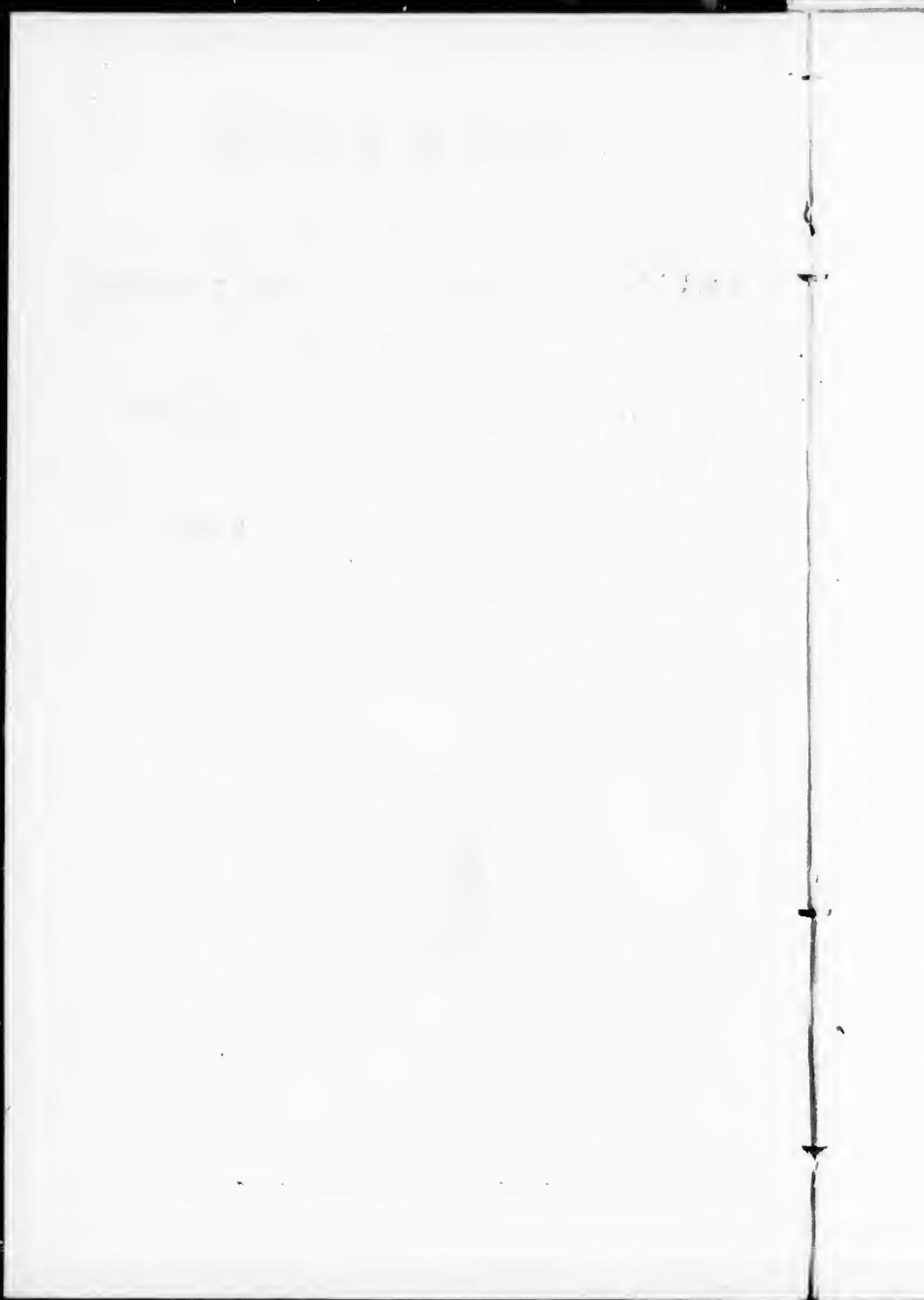
**LE COMITÉ**  
**QUI A ÉTÉ CHARGÉ DE LES EXAMINER.**

---

*N. B. La discussion a été adressée à Monsieur  
le Supérieur du Séminaire de Québec.  
Le résumé est adressé à Monseigneur  
l'Evêque.*



à Rome  
*Chez Joseph Salvucci*  
1856



Monseigneur,

**L**orsque j'appris, l'année dernière, que **VOTRE GRANDEUR** avait nommé un Comité pour examiner mes comptes, je me flattai que ce Comité m'aidrait à les terminer, mais il a fait tout le contraire.

Il a cru y trouver des erreurs; et, au lieu de me les indiquer pour que je les corrigéasse, il a écrit à toutes les Communautés du Canada que le précis de ma reddition de Comptes contient de nombreuses erreurs, et que ces erreurs affectent leurs intérêts d'une manière très-grave; que j'ai évalué la livre sterling à 25 francs, et qu'il en résulte des erreurs dans tous mes Comptes; que j'ai donné pour plus de 26,000 francs de mandats à

des personnes aux quelles je ne devais rien; et que je suppose avoir déposé chez mon banquier 30,660 francs de plus que je n'y ai jamais déposé; et il leur en a donné une attestation, signée de tous les membres du Comité.

Il ne s'en est par tenu là: il a envoyé son attestation à Londres et à Rome, où il en a été tiré des Copies pour la Propagande, pour des Cardinaux, et pour plusieurs autres personnes; et cela, sans autre utilité que de flétrir ma réputation.

Me voyant ainsi dénigré, je me suis humilié devant Dieu, et je l'ai prié de me faire connaître mes erreurs pour les corriger; dans ce dessein j'ai révisé tous mes comptes. Je les ai révisés, d'abord seul, et en suite avec mon teneur de livres; nous l'avons fait avec tout le soin et toute l'attention possibles; et, malgré cela, nous n'y avons trouvé aucune erreur.

Persuadé qu'il n'y en a effectivement aucune, j'ai entrepris de le prouver, et je l'ai fait dans une discussion, que j'ai adressée à Monsieur le Supérieur du Sé-

( 5 )

minaire de Québec, et dont j' ai l' honneur  
de vous envoyer le résumé ci-joint.

Agréez, je vous prie, l' hommage du  
profond respect avec le quel j' ai l' hon-  
neur d' être,

Monseigneur,  
de Votre Grandeur

Le très-humble  
et très-obéissant  
Serviteur

A handwritten signature in cursive script, likely reading "Thureau-Dangereux", written over a horizontal line.

1870  
The following is a list of the  
names of the persons who  
were present at the meeting  
held on the 1st day of  
January 1870.

John A. Smith  
James B. Jones

William C. Brown  
George D. White  
Charles E. Green

**R É S U M É**

**L**e Comité qui a examiné mes comptes a attesté à toutes les Communautés du Canada que, dans le Précis de ma Reddition de Comptes, j'ai évalué la livre sterling à 25 francs, et qu'il en résulte des erreurs dans tous mes Comptes.

Qu'on lise, d'un bout à l'autre, le précis de ma reddition de Comptes, on n'y trouvera nulle part que j'aie évalué la livre sterling à 25 francs, mais on verra que ce sont les Commissaires qui l'ont évaluée à ce taux, lorsqu'ils ont changé les francs en livres sterling.

Qu'on examine, avec tout le soin possible, tous les endroits où j'ai changé les livres sterling en francs, on n'y trouvera même pas le mot ÉVALUÉ, on n'y trouvera que le mot RÉTABLI et le mot CHANGÉ; on verra que, toutes les fois que j'ai

eu besoin de changer les livres sterling en francs, je les ai, non pas ÉVALUÉES, mais RÉTABLIES, mais CHANGÉES au taux au quel les Commissaires avaient changé les francs en livres sterling : savoir au taux de 25 francs.

Le Comité a donc attesté comme vraie une chose évidemment fausse.

Je l'excuse de s'être trompé dans l'expression, en disant que j'ai ÉVALUÉ la livre sterling à 25 francs, au lieu de dire que je l'ai CHANGÉE à 25 francs; mais je ne vois pas moyen de l'excuser d'avoir ajouté qu'il en résulte des erreurs dans tous mes Comptes.

Car tous mes comptes consistent dans les comptes des réclamations, et dans les Comptes de la faillite.

Or, de ce que j'ai changé la livre sterling à 25 francs, il n'en résulte d'erreur ni dans les Comptes des réclamations, ni dans ceux de la faillite.

Et d'abord il n'en résulte aucune erreur dans les Comptes des réclamations : car les Comptes des réclamations sont ceux

des réclamations de 1815, et ceux des réclamations de 1823.

Or, de ce que j'ai changé la livre sterling à 25 francs, il n'en résulte d'erreur ni dans les Comptes des réclamations de 1815, ni dans ceux des réclamations de 1823.

1.° Il n'en résulte aucune erreur dans les Comptes des réclamations de 1815; et la raison en est toute simple: c'est que dans les Comptes des réclamations de 1815 il n'y a que des francs, et point de livres sterling, et que, par conséquent, je n'ai pas pu y changer les livres sterling à 25 francs la livre.

2.° De ce que j'ai changé la livre sterling à 25 francs, il n'en résulte aucune erreur dans les Comptes des réclamations de 1823: car les Comptes des réclamations de 1823 consistent dans les sommes qui m'ont été délivrées pour les rentes que j'ai réclamées en 1823: or, pour les rentes que j'ai réclamées en 1823, les commissaires m'ont délivré des livres sterling au taux de 25 francs la livre.

Ces livres sterling que j'ai reçues pour mes commettans, au taux de 25 francs la livre, je les ai portées au crédit du Compte de mes commettans, au taux de 25 francs la livre.

On ne peut pas dire que j'aie fait en cela une erreur: un mandataire ne fait pas une erreur en portant au crédit du Compte de ses Commettans les livres sterling au taux au quel il les a reçues pour eux. Il ne ferait une erreur qu'autant qu'il les porterait à un autre taux.

Il est donc évident que je n'ai point fait d'erreur dans les Comptes des réclamations de 1823, lorsque j'ai changé les livres sterling au taux de 25 francs la livre, pour les remettre à mes Commettans au taux au quel je les ai reçues pour eux.

Je n'en ai point fait non plus dans les Comptes de la faillite.

Car les Comptes de la faillite consistent dans les sommes que j'ai déposées chez MM. Morlands.

Or j'y ai déposé deux différentes Sommes, provenant, l'une des réclamation

de 1823, et l'autre des réclamations de 1815.

La somme qui provient des réclamations de 1823 m'a été délivrée en livres sterling, au taux de 25 francs la livre, et je l'ai déposée, toute entière, chez MM. Morlands, au taux de 25 francs la livre, comme je l'avais reçue.

Il est évident qu'en cela je n'ai point fait d'erreur: car il ne peut pas y avoir erreur à déposer une somme comme on l'a reçue.

Lorsque je parle de cette somme dans le précis de ma reddition de Comptes, je dis qu'elle est de L. 8,167: 45: et qu'au change de 25 francs, elle fait 204,180 fr.

On ne trouvera pas ici la plus légère erreur: il est donc évident que je n'ai point fait d'erreur dans la première somme de la faillite, lorsque j'en ai parlé comme d'une somme reçue, déposée et changée au taux de 25 francs la livre.

Enfin, je n'ai point fait d'erreur non plus dans la somme qui provient des réclamations de 1815.

J'ai fait passer cette somme à MM. Morlands par le Canal de M.<sup>r</sup> Laffitte; et voici comment.

En Avril 1830 je donnai ordre à M. Laffitte de faire verser 400,000 francs chez MM. Morlands; et M. Laffitte y fit verser la valeur de 400,000 francs en Livres sterling: savoir 300,000 francs au change de fr. 25.67  $\frac{1}{2}$ , et 100,000 francs au change de francs 25.65.

Avant de faire ce versement, M. Laffitte préleva ses frais, et réduisit le versement à L. 15,485: 7: 5.

Dans le précis de ma reddition de Comptes, je compte cette seconde somme au même taux que la première, afin de faciliter les calculs; et je dis qu'au change de 25 francs, elle fait fr. 387,134: 26

Quant au surplus du change, je le mets avec la Commission; et je dis qu'ils m'ont coûté fr. 12,865: 75

Or ces deux sommes                       
réunies font fr. 400,000: 01

Ce centime de plus sur une somme de

400,000 francs, il se lit souverainement ridicule de le réputer une erreur: il n'est que le résultat de quelques fractions irréductibles.

Je n'ai donc point fait d'erreur dans la somme qui provient des réclamations de 1815; je n'en ai point fait non plus dans celle qui provient des réclamations de 1823: je n'ai donc point fait d'erreur dans les Comptes de la faillite. Je n'en ai point fait non plus dans les Comptes des réclamations.

Je n'ai donc fait d'erreur dans aucun de mes Comptes.

J'espère que le Comité le reconnaîtra; qu'il rétractera son attestation; et qu'il fera tout son possible pour rétablir ma réputation, qu'il a flétrie en Canada, à Londres et à Rome, en attestant que dans le précis de ma reddition de Comptes je suppose avoir déposé chez mon banquier 30,660 francs de plus que je n'y ai jamais déposé.

Quant aux 26,000 francs de mandats qu'il m'accuse d'avoir donnés à des per-

sonnes aux quelles je ne devais rien; je suis sûr de leur en devoir le montant; et j'ai écrit à Mons. le Supérieur du Séminaire de Québec de le garder en dépôt dans sa Caisse, pour le leur remettre lorsqu'elles reconnaîtront, comme je le connais, l'état de leur Compte avec moi.



je  
nt ;  
Sé-  
de-  
tre  
le  
oi.

**IMPRIMATUR**

**Fr. A. V. Modena O. P. S. P. A. M. S.**

**IMPRIMATUR**

**A. Piatti Archiep. Trapez.  
Vicesg.**

